

Avant-propos

Cet examen environnemental montre que, depuis le précédent examen mené en 2000, la Norvège a continué de faire œuvre de précurseur en matière de politique de l'environnement et développé de nouvelles approches qui interpellent et sont une source d'inspiration pour d'autres.

Sa politique de développement durable constitue un modèle unique en son genre d'intégration des politiques économiques et environnementales, qui vise à augmenter au fil du temps le capital national – capital humain, naturel, produit et financier. La Norvège s'attache tout particulièrement à faire en sorte que l'appauvrissement de ses réserves pétrolières et gazières contribue à l'accroissement d'autres formes de capital. La mise en œuvre de la politique est supervisée par le ministère des Finances. Elle s'appuie sur un cadre analytique solide et bénéficie d'une large participation à l'élaboration des politiques.

En tant que signataire de l'Accord sur l'Espace économique européen, la Norvège a adopté la plupart des politiques environnementales de l'UE et, à quelques exceptions près, respecte aujourd'hui pleinement les prescriptions correspondantes. Sur certains points, elle s'est dotée de dispositions plus contraignantes encore. Grâce à la mise en œuvre de politiques efficaces, la Norvège jouit d'un air et d'une eau de bonne qualité, et le nombre d'espèces menacées d'extinction est peu élevé pour l'OCDE.

Au cours de la décennie écoulée, la Norvège a continué de prendre des initiatives et de jouer un rôle novateur dans le domaine de la coopération internationale en matière d'environnement, notamment sur les dossiers du changement climatique, de la protection du milieu marin et des produits chimiques. Elle a appuyé ces efforts par des engagements financiers relativement importants : ces dernières années, l'aide accordée à des fins environnementales a représenté environ un quart de son aide publique au développement (APD) bilatérale, ce qui est beaucoup pour l'OCDE. Le niveau de l'APD nette, qui atteint 1.06 % du revenu national brut, soit le deuxième pourcentage le plus élevé des pays de l'OCDE, souligne l'importance de la contribution de la Norvège.

Les avancées que la Norvège a continué de réaliser en matière d'environnement sont intervenues dans un contexte de croissance économique relativement forte, nonobstant la crise économique et financière mondiale. Durant la période examinée, le modèle de croissance économique du pays, qui repose entre autres sur l'exploitation des réserves de pétrole et de gaz, à l'origine de plus de 20 % du PIB, a amplifié certaines pressions exercées sur l'environnement. C'est ainsi qu'aussi bien les émissions de gaz à effet de serre que la production de déchets municipaux et l'utilisation de pesticides ont progressé. Il reste donc nécessaire de renforcer l'efficacité et l'efficacités des politiques environnementales. Le présent examen vise à apporter un appui à la Norvège pour œuvrer dans ce sens. Il présente 31 recommandations, dont les suivantes :

- renforcer les incitations en faveur de la protection de l'environnement dans les principaux secteurs économiques en continuant de supprimer les subventions dommageables pour l'environnement et les exonérations de taxes liées à l'environnement ;

- adopter pour 2020 et 2050 des objectifs nationaux clairs, réalistes et économiquement rationnels, en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et renforcer les mécanismes d'ajustement des politiques en vue de garder le cap des objectifs climatiques ;
- prévenir et réduire de manière plus efficace et efficiente la production de déchets ;
- renforcer la gestion des zones protégées et promouvoir la viabilité écologique de l'aquaculture ;
- continuer de faire baisser la teneur des produits en substances chimiques dangereuses.

Cet examen est le résultat d'un dialogue nourri, mené dans un esprit de coopération, entre la Norvège, les autres membres du Groupe de travail sur les performances environnementales de l'OCDE et les observateurs représentés dans cet organe. Nous ne doutons pas qu'il sera utile à la Norvège pour continuer d'améliorer ses performances environnementales et qu'il apportera aux décideurs d'autres pays un éclairage précieux sur les moyens d'atteindre des objectifs d'environnement ambitieux de manière efficace et efficiente.



Angel Gurría

Secrétaire général de l'OCDE



Extrait de :
**OECD Environmental Performance Reviews:
Norway 2011**

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264098473-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Gurría, Angel (2011), « Avant-propos », dans OCDE, *OECD Environmental Performance Reviews: Norway 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264098497-1-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.